

5.00 crédits	20.0 h + 28.0 h	Q2
--------------	-----------------	----

Enseignants	des Rieux Anne (coordinateur(trice)) ;
Langue d'enseignement	Français > English-friendly
Lieu du cours	Bruxelles Woluwe
Thèmes abordés	<p>Le cours porte sur la compréhension et la mise en oeuvre des principes de formulation et de la fabrication industrielle et magistrale de médicaments. Le cours est divisé en 2 parties (WFARM2156 et 2157) et comporte des travaux pratiques.</p> <p>Le cours vise à</p> <ul style="list-style-type: none"> - intégrer les bases physicochimiques nécessaires pour la formulation et la fabrication de formes pharmaceutiques - expliquer la formulation des formes pharmaceutiques et justifier le rôle des excipients <p>savoir fabriquer et contrôler les différentes formes pharmaceutiques</p>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>A la fin des cours de pharmacie galénique, les étudiants devront être capables de</p> <ul style="list-style-type: none"> - choisir une forme pharmaceutique adaptée au médicament, au patient et à la pathologie 1 - la formuler en comprenant les principes physicochimiques associés et le rôle des excipients - la fabriquer (au niveau magistral ou industriel) <p>en vérifier la qualité et la conformité</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	

	<p>décrites dans la pharmacopée européenne, les principes de leur formulation, les principaux excipients utilisés, leurs méthodes de préparations industrielle et officinale, les contrôles décrits dans la pharmacopée.</p> <p>Pour les travaux pratiques, les étudiants prépareront hors présentiel des exercices portant sur les prescriptions magistrales. Ils réaliseront en présentiel les préparations magistrales réalisées en officine : gélules, liquides à usage oral, préparations dermatologiques, suppositoires, collyres.</p>
Ressources en ligne	<p>Les cours, les exercices de préparations des TP et le manuel sur les TP sont disponibles sur Moodle.</p>
Autres infos	<p>La participation aux travaux pratiques est obligatoire et indispensable pour valider l'unité d'enseignement. Toute absence injustifiée entraîne une note de 0/20 à la partie pratique de l'UE.</p> <p>En cas d'absences répétées même justifiées, l'enseignant peut proposer au jury de s'opposer à l'inscription à l'examen relatif à l'UE en respect de l'article 72 du RGEE.</p> <p>Toute moyenne globale inférieure à 10/20 est arrondie à l'unité inférieure.</p>
Faculté ou entité en charge:	

